Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20261120-DE115CM20261120-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2026

Date de convocation
13 novembre 2026

Date d'affichage
13 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de novembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents : M. ECHEVEST, M. PRIGENT, Mme COCGUEN, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LOYER, Mme LE FOLL, M. STEPHAN, M. HATTON, Mme LE COTTON, Mme DRUILLENEC, Mme CHARNEAU, Mme CRENN, M. NOGE, M. COLLET, M. BERTHILLOT, Mme LE LIARD, M. MONJARET, M. LAQUERRE, Mme GUILCHER, M. BATARD, Mme LE GOUX (jusqu'à 20h25).

Pouvoirs : M. BIHEL à Mme COCGUEN, Mme GREZARD à Mme DRUILLENNEC, Mme LOLLIERIC à Mme LE COTTON, M. SAVINIEN à M. COLLET, Mme EUZEN à Mme LE LIARD, M. CHEVALIER à M. LAQUERRE, Mme LE GOUX à M. BATARD (à partir de 20h25).

Absents :

Secrétaire de séance : M. LAQUERRE

Délibération n° 2026-115| Abonnement gratuit à la médiathèque pour les élèves de CP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les médiathèques sont les premiers lieux d'accès à la culture pour tous. Aussi, il propose d'offrir un abonnement gratuit aux enfants des écoles de la Ville, entrant au cours préparatoire à la rentrée de septembre 2026, pour une année.

Il s'agirait-là d'un acte fort de politique culturelle qui réaffirmerait le rôle du service public en mettant à la disposition des enfants un accès à la lecture et à la culture.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture du 14 octobre 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20261120-DE115CM20261120-DE

A l'unanimité,

Décide d'accorder un abonnement gratuit à la médiathèque pour les élèves de C.P.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

Yannick ECHEVEST

Le secrétaire de séance,

M. LAQUERRE